



Monsieur le Premier ministre,

François Bayrou
Hôtel de Matignon,
57 rue de Varenne 75 007 PARIS

Paris, le 20 juin 2025

Monsieur le premier ministre,

Un projet de décret portant diverses dispositions statutaires relatives à la carrière et à l'évaluation des personnels relevant des corps enseignants, d'éducation et de psychologues de l'éducation nationale a été présenté en CSA ministériel de l'Éducation nationale le 6 mai 2025. Il prévoit des mesures d'amélioration de carrière qui doivent entrer en vigueur à la rentrée 2025. Or, à ce jour, celui-ci n'est toujours pas publié. Chaque jour qui passe obère la possibilité d'une mise en œuvre conforme aux engagements de la ministre d'État chargée de l'Éducation nationale.

L'absence d'arbitrage budgétaire favorable, si elle était confirmée, susciterait une très grande colère de nos collègues. Ce serait perçu, encore une fois sur le sujet de la revalorisation, comme une tromperie de la part du gouvernement dans un contexte de crise d'attractivité qui s'enkyste.

Nos organisations ont eu des appréciations différentes sur le projet de décret mais toutes ont acté positivement les mesures concernant les durées d'échelon en classe normale.

Les réductions de durée d'échelon prévues par ce projet de décret sont certes loin d'épuiser le sujet de la revalorisation des carrières des personnels enseignants et assimilés, mais revenir sur cette avancée serait un message extrêmement négatif pour nos professions, surtout dans le contexte de crise d'attractivité que connaissent nos métiers .

Nous vous demandons donc, monsieur le premier ministre, d'arbitrer en faveur de l'application de ces mesures à la rentrée 2025.

Recevez, Monsieur le premier ministre, nos salutations respectueuses.

SNES-FSU
FSU-SNUipp
SNEP-FSU
SNUEP-FSU
UNSA Éducation
CFDT Éducation Formation Recherche Publiques
SNALC
SUD Éducation